

CONSEIL

Cent huitième session

RESOLUTION N° 1361

(adoptée le 1^{er} décembre 2017 par le Conseil à sa 108^e session)

CONVOCATION D'UNE SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Le Conseil,

Tenant compte des dispositions de l'article 13 de la Constitution,

Considérant que, conformément à la résolution n° 1249 du 14 juin 2013, le mandat de l'actuel Directeur général a commencé le 1^{er} octobre 2013 pour une période de cinq ans,

Décide de tenir une session extraordinaire en juin 2018, sur convocation de son Président, afin de procéder à l'élection d'un directeur général.
